

218C1267
FR0000077570-FS0692

11 juillet 2018

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

MICROPOLE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 10 juillet 2018, complété notamment par un courrier reçu le 11 juillet 2018, la société anonyme Dorval Asset Management¹ (1 rue de Gramont, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse :
 - le 23 avril 2018, le seuil de 10% des droits de vote de la société MICROPOLE et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 3 548 613 actions MICROPOLE représentant autant de droits de vote, soit 12,43% du capital et 10,29% des droits de vote de cette société² ; et
 - le 31 mai 2018, le seuil de 15% du capital de la société MICROPOLE et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 4 284 075 actions MICROPOLE représentant autant de droits de vote, soit 15,003% du capital et 12,43% des droits de vote de cette société³.

Ces franchissements de seuils résultent d'acquisitions d'actions MICROPOLE sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 9 juillet 2018, 4 423 923 actions MICROPOLE représentant autant de droits de vote, soit 15,49% du capital et 12,83% des droits de vote de cette société³.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

La société Dorval Asset Management déclare :

« L'acquisition des titres de la société MICROPOLE par la société Dorval Asset Management s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société MICROPOLE ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Dorval Asset Management n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société MICROPOLE ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

¹ Contrôlée par Natixis IM. La société Dorval Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 28 555 320 actions représentant 34 482 855 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date et à ce jour, de 28 555 339 actions représentant 34 476 977 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.